

Droit d'avoir un avocat suite à une agression

Par idrissa, le 10/10/2010 à 01:30

Bonjour,

j'ai été agressé dans mon lieu de travail et mon agresseur a été arrêté. J'ai eu 21 jours d'ITT. Mon Entreprise ne semble pas être disposé à me trouver un avocat.

Dois-je chercher et payer moi-même un avocat ou exiger que ma boite le fasse ? merci de me répondre